

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/12/159

Objet : 159 -Bail civil de location auprès de la Direction départementale des finances publiques du Calvados d'un ensemble immobilier Place Castel et rue Notre Dame

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande de la Direction départemental des finances publiques (DGFIP) du Calvados dont le siège est à Caen, 14000, 7 Boulevard Bertrand,

Considérant que le local appartient à la commune de Vire Normandie,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'un bai civil de location à la direction départementale des finances publiques du Calvados. Il s'agit d'un ensemble immobilier situé place Castel et rue notre dame, 14500 Vire Normandie (parcelle AH 298). Il est composé d'une salle d'accueil, de deux bureaux, d'un grand espace de travail, d'un local imprimante et archives, un local détente, sanitaire et salle des coffres pour une superficie de 230 m2.

La location débute le 16 juillet 2022 pour se terminer le 15 juillet 2025.

- Le loyer annuel est de trente-sept mille quatre euros et cinquante-sept centimes (37 004.57) payable trimestriellement à terme échu.

Fait à Vire Normandie, le 15 décembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221219-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

